

son de noviciat et de retraite pour les frères arrivés à l'âge des infirmités. Cette propriété était respectable entre toutes, d'abord par la manière dont elle avait été acquise : c'était le fruit du travail, le fruit de la sobriété, le fruit des bonnes mœurs, et si le principe de légitime association peut donner quelque part des résultats, ceux qu'il avait procurés vis-à-vis des Frères doivent servir d'exemple et de modèle aux hommes vraiment intelligents et honnêtes(1). Et cependant, dès le jour où éclata l'odieuse révolution de 1870, cette sainte maison va devenir l'objet des ignobles convoitises de la part des libres-penseurs de la commune de Caluire et ses maîtres seront victimes des plus affreux traitements. Quelle lamentable page à ajouter à l'histoire de Lyon ! j'ai honte de l'écrire...

Léopold NIEPCE.

(A continuer.)

111,500 fr. Plus tard on y construisit de vastes bâtiments qui valent au moins 500,000 fr.

(1) Plaidoyer de M^e Brac de la Perrière, avocat des Frères, dans leur procès devant le tribunal civil de Lyon. Pour être toujours très-exact dans le récit que je donne ici du pillage de cette maison des Frères, je ferai de nombreux emprunts à cette belle plaidoirie et aux pièces du procès.